

MPT CHONY

Compte-rendu de la réunion préparatoire à l'activité apiculture : **Rucher collectif**

1^{ère} Réunion tenue le 17/02/2014 à 18:45 dans les locaux de la MPT

Personnes présentes :

PERRIER Michel, MONTANER Christiane, WHAAP Antoine, MONERON Christian, Tony CHARLIER, Stéphanie BILLON, Christine GRANGER, Janette CLEMENT, Elisa BLANC-BERNARD, HENOU Anne, Walter SACK, Marie Beatrice BIANCHI, Frédéric BRUN, Frank MONMAGNON, COGNET Stéphanie, ACHARD Michèle, TERDJMAN Gérard, BOUCHET Jean.

Excusés : Véronique AVON, Bernard GUERIN.

Animateur de la réunion : Frank MONMAGNON

Points abordés :

1. Présentation des participants.
2. Description succincte de l'activité avec les charges de travail nécessaires en fonction des saisons.
3. Matériel nécessaire, budget, cotisation.
4. Prochaine étape et prochaine réunion.

1. Présentation des participants

Après un tour de table où chaque participant s'est présenté les motivations de chacun s'avèrent être très proches et se retrouvent dans les points forts suivants :

- Découverte
- Intérêt
- Se former

2. Description succincte de l'activité avec les charges de travail nécessaires en fonction des saisons

L'objectif de cette activité serait de mettre en place et maintenir un parc d'environ 5 ruches sur le site du parc de la cartoucherie.

Activités de printemps :

Les plus importantes car il s'agit de d'évaluer les colonies et leur futur développement. Prévoir au moins une visite tous les 15 jours et bien surveiller que les ruches ne démarrent pas leur activité trop précocement dans la saison car un brusque retour de froid peut provoquer des dégâts considérables sur les essaims.

En été :

Travaux d'essaimage et récolte du miel. Les visites sont moins fréquentes (1 par mois).

Traitement contre le varroa (parasite de l'abeille) en fin d'été ou début automne.

En automne :

Prévoir deux visites, inspecter les ruches et prévoir ou compléter la nourriture pour l'hiver.

Eventuellement calfeutrer et isoler les ruches exposées.

En Hiver :

Second traitement contre le varroa. Une visite est suffisante.

Point sur les prédateurs de l'abeille :

Outre le varroa déjà évoqué il convient d'y ajouter le guêpier d'Europe (oiseau migrateur) qui peut faire des ravages lorsqu'il s'attaque à un essaim en vol nuptial avec le risque de perdre la reine.

Des inquiétudes se font jours après que des frelons asiatiques aient été découvert dans la région.

3. Matériel nécessaire, budget, cotisation :

Equipement personnel : Certains apiculteurs présents proposent de prêter des vareuses de protection pour débuter afin que les candidats apiculteurs ne se lancent pas dans des dépenses importantes avant de valider par la pratique de quelques séances leur enthousiasme et leurs motivations pour cette activité. (Pour mémoire, une vareuse avec protection intégrale de la tête coûte de 60 à plus de 200 Euros)

Autre conseils et recommandations (de la part des apiculteurs confirmés présents) : Ne pas hésiter à porter des vêtements amples et plutôt larges, pourquoi pas un second pantalon sur un premier, et l'utilisation de bottes (car les abeilles ont plutôt tendance à monter qu'à descendre).

Equipement collectif (ruches, cadres, essaims) : Du matériel de récupération ainsi que des travaux de certains bricoleurs devraient permettre de disposer des premières ruches.

Proposition de Monsieur Frank Monmagnon pour prêter au collectif un essaim (récupéré à la fin de l'année) afin de le diviser ultérieurement et ainsi multiplier les ruches avec pour objectif de parvenir à un total de 5 ruches en fin de saison.

Pour information rappel du budget d'une ruche dans le commerce :

Ruche + hausses + cadres environ 150 Euros

Abeilles (dont reine) de 60 à 90 Euros l'essaim

Pour couvrir les frais engagés, il est convenu d'une cotisation au titre de cette activité de 20 Euros la saison (l'adhésion à la MPT étant nécessaire afin de participer). Monsieur Walter Sack s'est proposé pour la collecte de cette cotisation ainsi que des inscriptions à la MPT pour les familles non encore adhérentes.

Point sur l'autorisation de l'utilisation du parc de la cartoucherie pour l'implantation des ruches : A ce jour Monsieur Monmagnon ne dispose que d'une autorisation verbale. Il est absolument nécessaire avant de démarrer effectivement d'obtenir une autorisation écrite de nos édiles pour l'utilisation du parc qui est une propriété municipale.

Antoine Waap et Bernard Guerin se proposent de faire la demande à Wilfrid Pailhes afin d'obtenir le sésame au plus vite.

4. Prochaine étape et prochaine réunion

Dès l'autorisation obtenue de la mairie :

-Déclaration de rucher auprès des organismes compétents

-Assurance sera prise pour la responsabilité civile pour le rucher et les activités connexes

Prochaine réunion :

Lundi 17 mars 18 :30

Pour la MPT Chony le secrétaire de séance Gérard Terdjman